



Mémorandum

En vue des élections législatives régionales et fédérales du 25 mai

Avant-propos

Le rôle du pharmacien a fortement évolué ces dernières années. D'une approche purement axée sur les produits, l'accent s'est déplacé vers une approche axée sur le service, au cours duquel les pharmaciens, outre la délivrance compétente des médicaments, proposent également des services complémentaires de qualité.

Malgré les conditions économiques difficiles (mesures d'économie et augmentation constante des coûts), notre corps professionnel a lui-même investi dans la qualité des soins et le développement de nouveaux services à valeur ajoutée pour le patient.

Afin de pouvoir assurer la pérennité de ces initiatives, un effort du gouvernement est également nécessaire. Avec les élections qui se profilent, l'APB souligne, dans ce mémorandum adressé aux partis politiques, l'engagement et les besoins des pharmaciens.

L'engagement du pharmacien

Missions clés

Le pharmacien est un prestataire de soins de santé reconnu par la loi. En plus de sa mission clé –la délivrance responsable et accompagnée de tous les médicaments–, le pharmacien est bien placé, grâce à sa relation de confiance avec les patients, pour assumer des tâches davantage axées sur le patient et son accompagnement. Le pharmacien est le prestataire de soins de santé le plus accessible et a donc un rôle clé dans les soins de première ligne. Il est le premier interlocuteur en cas de problèmes de santé. Il écoute et donne des conseils, choisit avec le patient le médicament approprié, et oriente si nécessaire vers d'autres prestataires de soins de santé. Il joue en outre un rôle important de prévention et de sensibilisation, qui n'est pas encore pleinement exploité à ce jour.

→ Délivrance -> accompagner.

Chaque pharmacien fournit des «soins pharmaceutiques de base». Cela signifie qu'il informe et conseille le patient, aussi bien à propos d'un mode de vie sain que d'un usage correct et rationnel des médicaments et autres produits de santé. Les soins pharmaceutiques visent un usage sûr et efficace des médicaments et sont axés sur la prévention et la résolution de problèmes liés aux médicaments, tels

qu'interactions, double médication ou observance thérapeutique insuffisante.

→ Conseiller -> orienter.

Le pharmacien est le prestataire de soins de santé le plus accessible. Chaque jour, en moyenne 1 Belge sur 20 franchit le seuil d'une pharmacie, soit pour obtenir un médicament prescrit, soit pour demander conseil sans engagement concernant la santé, les médicaments d'automédication ou d'autres produits de santé. Le pharmacien est souvent le premier consulté: il écoute, donne des conseils, choisit avec le patient le médicament approprié et, si nécessaire, oriente vers d'autres prestataires de soins de santé.

→ Sensibiliser -> détecter.

Le pharmacien joue un rôle préventif. Il peut notamment donner des conseils concernant l'utilité d'un mode de vie sain et l'importance d'une alimentation équilibrée et d'un exercice physique suffisant. Il peut sensibiliser et motiver les patients à arrêter de fumer. Il peut contribuer à augmenter la couverture vaccinale, par exemple, contre la grippe saisonnière, en particulier chez les patients à risque qu'il peut détecter et identifier grâce au dossier pharmaceutique (partagé). Comme il

connaît le plus souvent bien son patient, il peut jouer un rôle important dans la détection de certaines maladies comme le diabète et dans le renvoi, si nécessaire, vers le médecin. La collaboration multidisciplinaire avec les médecins généralistes et d'autres prestataires de soins de santé est à cet égard primordiale.

→ **Préparations magistrales.** Celles-ci fournissent une réponse à la nécessité d'une médication adaptée au patient individuel. Le pharmacien considère la préparation magistrale comme un moyen thérapeutique important et investit à cet égard continuellement dans la qualité.

Nouveaux services

Le pharmacien veut optimiser les soins pharmaceutiques en développant et proposant des services supplémentaires:

→ Déployer le **Dossier pharmaceutique partagé** chez tous les pharmaciens afin de maximiser, grâce à la consultation de données exhaustives, la qualité des soins, la sécurité du patient dans l'usage de sa médication et sa santé de manière globale.

→ Rédiger un **Schéma de médication** chez les patients polymédiqués, qui pourra servir de fil conducteur à tous les prestataires de soins pour l'administration des médicaments.

→ Elargir et intensifier les **Entretiens d'accompagnement de Nouvelle Médication** en vue de favoriser l'observance thérapeutique et l'efficacité de la thérapie.

Réduction des coûts

Le pharmacien veut contribuer à assurer des soins de santé abordables en favorisant un usage rationnel et efficace des médicaments, notamment:

→ Eviter les problèmes de médication (interactions, surdosage, mésusage,...) par l'usage approprié du bon médicament au bon moment.

→ Des choix thérapeutiques rationnels et responsables (en cas de prescription sous DCI).

→ Prévenir les problèmes liés aux médicaments (DPP – dossier pharmaceutique partagé).

→ Favoriser l'observance thérapeutique (ENM - Entretiens d'accompagnement de Nouvelle Médication).

Qualité

Le pharmacien veut fournir des soins de haute qualité. Cette aspiration à la qualité concerne aussi bien les produits et l'équipement dans la pharmacie que la formation continue et la concertation avec d'autres prestataires de soins de santé. A cet égard, le pharmacien investit dans:

→ Un logiciel pharmaceutique et des infrastructures IT: par exemple DPP, ENM,...

→ Un Manuel de qualité.

→ Une formation permanente. Pour assurer la qualité des soins au patient, on attend de chaque pharmacien qu'il suive une formation permanente. Nous soutenons cette formation continue, mais attendons aussi en retour un appui pour stimuler le pharmacien.

→ Un échange de données numériques (DPP, schéma de médication,...).

→ Une qualité des préparations en pharmacie (magistrales et officinales).

→ Une concertation médico-pharmaceutique (CMP): le pharmacien fait partie de l'équipe de soins multidisciplinaire autour du patient chronique, et ce, en qualité d'expert du médicament et de son bon usage et de promoteur de l'observance thérapeutique.

→ Le développement d'indicateurs de qualité pour mesurer l'impact de l'intervention par le pharmacien.



Développer, valoriser et soutenir
l'expertise du pharmacien d'officine indépendant
au service de la santé de ses patients

La viabilité de la pharmacie

Réglementation

Le nombre de pharmacies en Belgique est soumis à des critères légaux:

→ **Moratoire:** le moratoire sur le nombre maximum de pharmacies expire à la fin 2014, mais le Conseil des ministres a approuvé le 14 mars un projet d'arrêté royal dans lequel ce moratoire sera prolongé de cinq ans.

→ **Législation sur la répartition:** la loi de répartition (arrêté royal du 25 septembre 1974) stipule que seules les nouvelles pharmacies peuvent être établies sur la base de critères démographiques et géographiques. Toutefois, ces critères de répartition prévus par la loi ne s'appliquent pas dans le cas d'un transfert d'une pharmacie dans la même commune ou dans une commune limitrophe. Cela génère régulièrement des problèmes.

L'APB demande donc que les adaptations nécessaires soient apportées à la législation afin que les critères généralement en vigueur soient d'application.

Système de rémunération

La rémunération du pharmacien est passée depuis 2010 d'une marge quasi purement économique pour les médicaments remboursables à un système de rémunération mixte, composé à 80 % d'honoraires. Ces honoraires sont indexés. Cependant, en raison des nombreuses baisses de prix, la marge économique ne cesse de diminuer. La diminution du volume demeure une menace pour le revenu de base et donc pour la rentabilité de base d'une pharmacie.

Augmentation des dépenses

Pour le pharmacien, les dépenses ne cessent d'augmenter. Les salaires du personnel sont adaptés suivant l'index. En outre, le rôle et l'engagement du pharmacien nécessitent des investissements plus élevés, notamment pour répondre aux exigences légales en matière de qualité. L'évolution de la profession et le développement de nouveaux services nécessitent également un investissement dans l'informatique afin que les pharmaciens disposent d'une connexion efficace et fiable et demeurent en permanence *on line*.

Evolution

L'évolution du revenu du pharmacien est en retard sur l'augmentation des dépenses. Cette tendance compromet la viabilité des pharmacies.

Propositions:

→ Une partie des **benefices sur le budget des soins de santé** réalisés grâce aux interventions du pharmacien (notamment moins de gaspillage de médicaments grâce à un meilleur usage de la médication, moins de frais médicaux et d'hospitalisation grâce aux soins pharmaceutiques – continus – et à l'encouragement à l'observance thérapeutique) doit être réinjectée dans le secteur afin de poursuivre le développement de la profession et des services au patient.

→ Assurer la rémunération du pharmacien d'officine au sein du budget de l'Inami par une ligne budgétaire distincte permettant d'en faciliter le suivi.



Les pharmaciens demandent...

Des garanties

La viabilité de la pharmacie doit être garantie:

- La bonne répartition des pharmacies, afin que le rayon d'action minimal de chaque pharmacie puisse garantir des soins de qualité pour chaque patient.
- L'emploi dans le secteur doit être garanti: actuellement, plus de 20.000 personnes y sont actives, dont 16.000 salariés.
- Des mesures appropriées doivent être prises pour stimuler la possibilité de reprise d'une pharmacie par de jeunes confrères.
- La sécurité des pharmacies demeure une préoccupation.
- L'attractivité financière du secteur doit être restaurée.

La sécurité de revenu

- Un **revenu stable à long terme** afin de pouvoir continuer à proposer à la population des services pharmaceutiques de qualité.
- Un recalibrage des **honoraires de base**, en fonction de la durée du traitement.
- Des **honoraires spécifiques** complémentaires pour les nouveaux services.

Honoraires de délivrance (honoraires de base)

L'introduction du nouveau système de rémunération était associée à un double engagement. Le gouvernement s'était engagé à garantir au secteur une stabilité économique, qui est nécessaire pour investir dans la qualité des soins pharmaceutiques. Les pharmaciens

s'étaient engagés, quant à eux, à améliorer la qualité des services et à promouvoir et appliquer les principes et directives du Guide de bonnes pratiques pharmaceutiques officinales par le développement d'un Manuel de qualité. Nous avons tenu notre promesse.

Il n'était pas prévu que le nombre de conditionnements délivrés diminuerait, corrélativement à l'augmentation de la taille moyenne de ces conditionnements. L'augmentation accélérée de la taille moyenne des conditionnements est la conséquence de la recommandation d'opter, en cas de traitement chronique, pour des conditionnements de trois mois au lieu de deux.

La durée du traitement est la période pendant laquelle le pharmacien doit assurer les soins pharmaceutiques. Les honoraires de base sont la rémunération pour les soins pharmaceutiques et le suivi au cours de cette période. Si cette période s'allonge, les honoraires de base doivent donc être adaptés en conséquence. Cela n'a pas été le cas. Dans l'AR, il est cependant prévu que certains critères, dont la durée du traitement, puissent être repris pour la détermination des honoraires de base.

L'APB insiste donc pour que les honoraires de base soient adaptés en fonction de la durée du traitement.

Honoraires spécifiques

Les pharmaciens investissent dans le développement de nouveaux services qui profitent aux soins au patient et qui ont donc un impact positif sur les dépenses de soins de santé.

L'APB demande que les nouveaux services soient rémunérés par des honoraires spécifiques complémentaires.

Moyens supplémentaires pour développer des projets

En raison des conditions économiques difficiles, les pharmaciens ont dû fournir des efforts importants ces dernières années. Pourtant, la profession continue d'investir dans la qualité (notamment le Manuel de qualité) et le développement de nouveaux services et initiatives afin d'accompagner le patient dans un usage sûr et rationnel des médicaments. D'une approche purement axée sur les produits, l'accent s'est déplacé vers une approche axée sur le service, au cours duquel les pharmaciens, outre la délivrance compétente de médicaments, proposent également des services complémentaires de qualité. Jusqu'à présent, les pharmaciens ont financé ces services et outils entièrement par eux-mêmes. Ce n'est plus tenable. Des moyens supplémentaires devraient être obtenus pour :

- Le Dossier pharmaceutique partagé (DPP).
- Le schéma de médication.
- La formation permanente (financement de la formation continue et des instituts de formation continue).
- Les infrastructures IT.
- La concertation médico-pharmaceutique (CMP) doit être relancée afin d'orienter, en concertation, les missions en constante évolution des deux groupes professionnels dans la bonne direction, c'est-à-dire à l'avantage du patient.
- Autres: notamment rémunération du service de garde.

L'APB demande que le gouvernement donne à nouveau un peu d'oxygène à la profession et investisse lui aussi dans des services à valeur ajoutée pour la santé publique. L'APB insiste pour que le gouvernement libère les moyens nécessaires pour permettre la poursuite du développement et la pérennité de ces initiatives.

Une plus grande implication pour les soins à domicile et les soins aux malades chroniques

Le pharmacien peut jouer un rôle important dans les soins à domicile et les soins pour les malades chroniques. Le pharmacien fait en sorte que le patient puisse être soigné à la maison grâce à la proximité de ses services : la livraison à domicile de médicaments, la préparation de médications individuelles (PMI) et le schéma de médication constituent à cet égard des atouts importants. Le pharmacien ressortit aux soins de première ligne, il veut jouer son rôle et être repris dans un réseau de soins de santé en y contribuant par ses compétences spécifiques.

L'APB demande que les pharmaciens soient davantage encore impliqués dans la poursuite du développement des soins à domicile et des soins aux malades chroniques.

Simplification administrative

La réglementation et les procédures prennent de plus en plus de temps au pharmacien et à ses collaborateurs. En conséquence, il reste moins de temps pour les soins aux patients.

L'APB demande une simplification des règles et procédures et une rémunération pour les coûts administratifs.

Conclusion

Les pharmaciens veulent poursuivre l'évolution de la profession. Ils demandent confiance et respect de la part du gouvernement. Ils veulent développer et proposer des services supplémentaires, et veulent être correctement rémunérés pour cela.